



Avis de la présentation du projet de *Règlement CA-2025-449 modifiant le Règlement CA-2006-28* concernant la rémunération des membres du conseil d’agglomération et de ses commissions

1. Lors de la séance du conseil d’agglomération de la Ville de Longueuil tenue le 2 octobre 2025, le projet de *Règlement CA-2025-449 modifiant le Règlement CA-2006-28 concernant la rémunération des membres du conseil d’agglomération et de ses commissions* a été présenté.
2. Ce projet de règlement vise à modifier diverses rémunérations prévues au *Règlement CA-2006-28 concernant la rémunération des membres du conseil d’agglomération et de ses commissions*.

Il prévoit notamment une diminution de la rémunération de base prévue pour la présidence et la vice-présidence du conseil d’agglomération.

Il modifie également la rémunération prévue pour la présidence et la vice-présidence d’une commission du conseil d’agglomération et il abroge la rémunération pour la fonction de membre d’une commission du conseil d’agglomération.

Les rémunérations seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier. Cette indexation correspond au taux annuel d’augmentation de l’indice des prix à la consommation (IPC) établi par Statistiques Canada pour la région de Montréal au 31 octobre de l’exercice précédent.

Poste	Rémunération de base actuelle	Rémunération additionnelle actuelle	Modification Proposée
Présidence du conseil d’agglomération	36 800 \$		20 000 \$
Vice-présidence du conseil d’agglomération	29 430 \$		18 500 \$
Présidence d’une commission du conseil d’agglomération		710 \$ / réunion	20 000 \$
Vice-présidence d’une commission du conseil d’agglomération		710 \$/ réunion	15 000 \$
Membre du conseil d’une municipalité liée qui occupe la fonction particulière de membre d’une commission du conseil d’agglomération		450 \$ / réunion	0 \$

Il est prévu que ces modifications s’appliquent à compter du 9 novembre 2025.

3. L’adoption du Règlement CA-2025-449 est prévue lors de la séance du conseil d’agglomération du 20 novembre 2025 à 16 h, à la salle du conseil de l’hôtel de Ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.
4. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> dans la section Règlements en processus d’adoption ou en communiquant à l’adresse courriel greffe.ca@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 20 octobre 2025
Carole Leroux, assistante-greffière